

# Challenge moto 2026

XXII<sup>e</sup> édition

La CERA vous invite à découvrir  
ou redécouvrir la Savoie

du 4 au 7 septembre 2026



**GROUPE  
BPCE  
SPORTS**



# Le mot de l'équipe organisatrice

Chers amis motards du Groupe BPCE,

C'est avec un immense plaisir et une belle dose de fierté que la **Caisse d'Epargne Rhône Alpes** a l'honneur de vous convier à la nouvelle édition du **Challenge BPCE Sports Moto 2026** ! 🍷

Cette année s'annonce particulièrement savoureuse, et nous sommes impatients de la partager avec vous sur deux roues. Imaginez-vous : le soleil sur le casque, un vent vivifiant et le panorama grandiose des Alpes qui se déploie devant vous...

Préparez-vous à vivre une aventure inoubliable du **4 au 7 septembre 2026** au cœur de la **magnifique vallée de la Maurienne**, en **Savoie**. Cette région, c'est un condensé de beauté naturelle, de routes sinueuses parfaites pour le plaisir du pilotage, et de paysages qui vous laisseront sans voix. On vous promet du pur bonheur à vos guidons ! 😊

Nous avons hâte de vous retrouver, de partager ces kilomètres de road trip alpin, et de faire de ce rendez-vous une édition mémorable, remplie de camaraderie, de sourires et, bien sûr, de belles balades. Votre présence et votre bonne humeur seront les clés de cette réussite !

Alors, ne tardez plus ! Laissez-vous tenter par l'appel des montagnes et découvrez dès maintenant le programme alléchant que nous vous avons concocté pour ce cru 2026.

Au plaisir de vous retrouver bientôt sur les routes de Savoie !

L'équipe organisatrice de la section moto CERA



# L'hébergement



Vous serez hébergé au Village Club du Soleil\*\*\* au sein de la station familiale des Karellis. Ce petit trésor savoyard, havre de paix au cœur de la vallée de la Maurienne, vous emmène à la découverte de la beauté de la montagne, entre alpages, lacs et sommets mythiques.

Pour votre confort, le village vacances met à votre disposition :

- Un bar ouvert à partir de 16h30 ainsi qu'une salle de restaurant.
- Une piscine extérieure chauffée (sous réserve d'ouverture)
- Les lits faits à l'arrivée et le linge de toilette fourni.
- Accès wi-fi haut débit.
- Un parking en plein air



Villages Clubs du Soleil\*\*\*  
Station Les Karellis  
73870 MONTRICHER-ALBANNE



# Le programme



## vendredi 4 septembre

- Accueil des participants au Village Club du Soleil à partir de 16h et jusqu'à 19h (nous prévenir en cas d'arrivée tardive).
- Remise des clés et installation dans les chambres (de 2 à 3 personnes).
- Pot d'accueil et briefing à 19h.
- Dîner à partir de 20h.



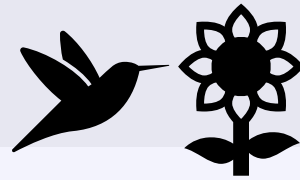
## samedi 5 & dimanche 6

- Petit-déjeuner à partir de 7h.
- Départs échelonnés de 8h à 9h, par groupes d'une dizaine de motos avec accompagnateur, pour un circuit touristique d'environ 250 km par jour.
- Déjeuner pris sur le parcours.
- Retour vers 17h30-18h, détente et temps libre.
- Débriefing au bar à 19h30.
- Dîner à partir de 20h.
- Animations en soirée.

## lundi 7 septembre

- Petit-déjeuner à partir de 7h.
- Fin du séjour et départ vers vos contrées au plus tard à 10h.

# Compensation carbone du challenge



Face à l'urgence climatique, le Groupe BPCE met en œuvre et déploie des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux déjà tangibles du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

GROUPE BPCE SPORTS, avec sa section Moto, souhaite s'inscrire dans cette démarche en privilégiant une compensation carbone.

Selon l'ADEME<sup>(1)</sup>, une moto thermique produit 188g de CO<sub>2</sub>e/km. Au cours d'un challenge, nous pensons produire l'équivalent de 18 tonnes de CO<sub>2</sub>e sur la base de 195 motos x 500 km.

Un arbre adulte absorbe environ 30 kg de CO<sub>2</sub> par an. Les arbres stockent du gaz carbonique dans leur tronc et leurs branches. Ils emmagasinent ainsi jusqu'à 800 kg de CO<sub>2</sub> au cours de leur vie.

Pour équilibrer le bilan carbone produit par le challenge, il faudrait planter 23 arbres (18t / 0,8t).

Diverses solutions s'offrent à nous. Nous vous proposons de privilégier une structure souple, facile, économe, qui plante des arbres en France. Par exemple, EcoTree<sup>(2)</sup> gère des forêts, propose d'acheter des arbres et met en avant des techniques d'exploitation respectueuses de l'environnement.

Ainsi, une participation de 4 € par moto sera reversée à une structure de ce type.

(1) Moto thermique | Impact CO<sub>2</sub>

(2) EcoTree



# Infos pratiques



Attention ! Pensez à faire le plein d'essence avant d'arriver : plusieurs stations service à Saint-Jean-de-Maurienne à environ 15 km du village vacances.

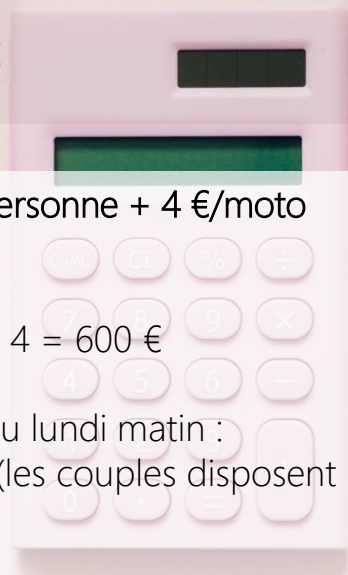


- Comme à chaque challenge moto, nous circulerons sur routes ouvertes, prudemment et sans chronométrage.
- Photos et vidéos seront les bienvenues et pourront faire l'objet d'un palmarès.
- N'oubliez pas votre maillot de bain pour profiter de la piscine chauffée (\*sous réserve d'ouverture).
- Merci de prévenir en cas d'arrivée après 19h.

*Des indications claires pour que  
votre plus grand souci soit de  
choisir votre playlist moto. 🎵*



# L'inscription



La participation au Challenge moto est fixée à 298 €/personne + 4 €/moto

Exemple : si Pilote seul sur sa moto :  $298 + 4 = 302$  €

si Pilote + Passager sur une seule moto :  $298 + 298 + 4 = 600$  €

Ce tarif comprend, pour la période du vendredi soir au lundi matin :

- o L'hébergement en chambres de 2 à 4 personnes (les couples disposent de leur propre chambre).
- o Les lits faits à l'arrivée.
- o Le linge de toilette fourni.
- o Les repas du vendredi soir au lundi matin (dîners, petits-déjeuners, déjeuners).
- o Le ménage.

## Le règlement

Il est à effectuer par virement à Groupe BPCE Sports :

IBAN : FR76 1333 5003 0108 0040 4189 284 BIC : CEPAFRPP333

Veuillez préciser dans le libellé du virement :

« Moto 2026 + le nom de votre entité + votre nom. »

*N'attendez pas le dernier moment, les places sont aussi recherchées que le col parfait !*

## La clôture des inscriptions

Vous avez jusqu'au **31 mai 2026** pour nous faire parvenir votre inscription.

Les conditions de prise en compte de l'inscription :

- o L'inscription doit être accompagnée de la preuve de règlement.
- o Que vous soyez interne au Groupe BPCE ou externe, vous devez impérativement disposer d'une adhésion Groupe BPCE Sports à jour (à effectuer auprès du correspondant BPCE Sports de votre établissement).
- o Chaque participant doit compléter le bulletin individuel d'inscription ci-joint et l'envoyer, avec son justificatif de règlement, au capitaine d'équipe de son établissement.
- o Chaque capitaine d'équipe doit ensuite compléter le récapitulatif d'inscription de son équipe (cf. fichier Excel ci-joint) et l'envoyer, accompagné de tous les bulletins individuels d'inscription et de tous les justificatifs de règlement de son équipe, à : [challengemoto2026@gmail.com](mailto:challengemoto2026@gmail.com)

Conditions de remboursement en cas d'annulation :

- o jusqu'au 1er juillet 2026 => remboursement intégral
- o du 01 juillet au 1er août => remboursement 70% maximum
- o au-delà du 1er août 2026 => aucun remboursement

# Règlement moto



## ARTICLE 1 :

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de Groupe BPCE Sports. Le challenge National est ouvert à tous les adhérent(e)s répondant aux articles 4 et 5 du Règlement intérieur de Groupe BPCE Sports.

## ARTICLE 2 :

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

## ARTICLE 3 :

Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

## ARTICLE 4 :

En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, le participant défaillant ne participera pas à la manifestation l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

## ARTICLE 5 :

Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

## ARTICLE 6 :

Groupe BPCE Sports sera représentée, au Challenge National par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'Organisateur dans le contrôle des adhésions. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves, et veillera à ce que les mesures de sécurité soient respectées.

## ARTICLE 7 :

Le nombre de participants d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

## ARTICLE 8 :

Ce challenge se déroulera sur route ouverte à la circulation. La manifestation devra comporter deux randonnées sur deux jours. Aucune épreuve chronométrée ne devra figurer au programme. Les règles de sécurité propres à la sécurité routière et à la protection des participants devront être scrupuleusement respectées. Les Préfectures des départements concernés par les deux tracés des balades devront être informées au moins deux mois avant la date de la manifestation par un imprimé officiel de déclaration d'organisation d'une concentration de véhicules terrestres à moteur. Une attestation d'assurance jointe conforme à l'article D 321 1 du code du sport est obligatoire. L'absence de production de cette attestation rend caduque la déclaration effectuée par l'organisateur et ne permet pas le déroulement de la manifestation. L'organisateur devra en complément prendre une assurance pour chaque conducteur couvrant la Responsabilité Civile en cas de non-possession de permis valide. Toujours en fonction du nombre de participants, l'organisateur est tenu de constituer des groupes de 12 motos maximum. Les départs de ces groupes seront espacés d'au moins 05 minutes entre eux pour fluidifier la circulation. Ces groupes seront encadrés par des motards munis de gilets réfléchissants. Chaque motard devra respecter strictement les règles d'encadrement de chaque groupe. En aucun cas, et sous peine de se voir exclu du challenge, aucun motard ne sera autorisé à rouler devant ou derrière les motards porteurs des gilets réfléchissants. Leur responsabilité serait directement engagée en cas de manquement grave à ce point de règlement. Toutes les mairies concernées par la manifestation (hébergement, restauration, parking, etc....) devront être avisées par l'équipe organisatrice du Challenge.

## ARTICLE 9 :

Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement. A l'arrivée des participants sur le lieu de la manifestation, il sera demandé à chaque pilote de se munir de son permis de conduire pour se présenter à l'accueil. Par ailleurs, le pilote certifié qu'il est à jour de son assurance 2 roues.

## ARTICLE 10 :

L'organisateur devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

## ARTICLE 11 :

A l'issue des épreuves, le challenge Groupe BPCE Sports sera attribué à l'équipe organisatrice.

## ARTICLE 12 :

Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise. Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

## CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE (MOTO)

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non-concurrence avec un autre challenge.

# Les contacts

N'hésitez pas à nous joindre, on est aussi souriants au téléphone qu'en moto (ou presque ! 😊)

Suivez l'actualité du Challenge sur Engage 

 GRP - Challenges Moto

Pour tout renseignement complémentaire :

o [challengemoto2026@gmail.com](mailto:challengemoto2026@gmail.com)

En cas d'urgence ou d'arrivée tardive non prévue :

o François EVERAT (Président section Moto CERA) : 06 12 97 99 77

o Jean-Philippe FASSION (Trésorier section Moto CERA) : 06 14 26 13 38

